

Règlement de fonctionnement (extrait)

Extrait des principales règles de vie collective et des mesures destinées à garantir le respect des droits, la sécurité et le bien-être des résidents, des visiteurs et des professionnels.

Retrouvez l'intégralité du règlement sur le site internet du CHIPR.



RESPECT DE CHACUN

La vie en collectivité repose sur le respect des droits et libertés de chacun, ainsi que sur la politesse, la courtoisie, la convivialité et la solidarité.

DIGNITÉ, INTIMITÉ ET VIE PRIVÉE

La dignité, l'intimité et la vie privée de chaque résident doivent être respectées, notamment dans son espace personnel.

VISITES & SORTIES

Les visites sont libres dans le respect de l'intimité des résidents, de la sérénité des lieux, des soins et du fonctionnement de l'établissement. Chaque résident peut sortir librement ; il lui est simplement demandé d'informer le personnel de son absence et de l'heure prévue de son retour, pour éviter toute inquiétude.

TRANQUILLITÉ ET RESPECT DES LIEUX

Chacun veille à préserver la tranquillité des lieux et à respecter les locaux, le mobilier et les équipements mis à disposition. Les appareils de radio et de télévision doivent être utilisés avec discrétion et les nuisances sonores évitées.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Tout comportement portant atteinte à une personne ou à un bien doit être signalé au personnel ou à la Direction. Les équipements utilisés doivent respecter les règles de sécurité.

ALCOOL

L'abus de boissons alcoolisées est interdit. Tout comportement violent ou toute dégradation lié à une consommation excessive peut donner lieu aux mesures prévues par le règlement de fonctionnement.

TABAC, VAPOTAGE ET PRODUITS ILLICITES

Il est interdit de fumer ou devapoter à l'intérieur de l'établissement, y compris dans les chambres. Tout produit illicite, notamment les armes, drogues et produits stupéfiants, est interdit au sein de l'établissement.

VIOLENCE, MALTRAITANCE ET RESPECT DE LA VIE COLLECTIVE

Toute forme de violence ou de maltraitance est inacceptable. Chacun contribue, par son comportement, au respect et au bien-être des résidents, des visiteurs et des professionnels.